

Title	Les énoncés irréels à l'imparfait et quelques problèmes annexes
Sub Title	フランス語の非現実文をめぐる諸問題
Author	前島, 和也(Maejima, Kazuya)
Publisher	慶應義塾大学日吉紀要刊行委員会
Publication year	2007
Jtitle	慶應義塾大学日吉紀要. フランス語フランス文学 (Revue de Hiyoshi. Langue et littérature Françaises). No.44 (2007. 3) ,p.1- 18
JaLC DOI	
Abstract	
Notes	
Genre	Departmental Bulletin Paper
URL	https://koara.lib.keio.ac.jp/xoonips/modules/xoonips/detail.php?koara_id=AN10030184-20070331-0001

慶應義塾大学学術情報リポジトリ(KOARA)に掲載されているコンテンツの著作権は、それぞれの著作者、学会または出版社/発行者に帰属し、その権利は著作権法によって保護されています。引用にあたっては、著作権法を遵守してご利用ください。

The copyrights of content available on the KeiO Associated Repository of Academic resources (KOARA) belong to the respective authors, academic societies, or publishers/issuers, and these rights are protected by the Japanese Copyright Act. When quoting the content, please follow the Japanese copyright act.

Les énoncés irréels à l'imparfait et quelques problèmes annexes*

MAEJIMA Kazuya

O. Objet

Nous allons examiner dans ce qui suit pourquoi le lien n'a guère été envisagé entre les énoncés comme (1) et les emplois d'"imparfait pittoresque" de la même structure:

(1) (Au camarade qui vient de tricher) Tu as de la chance. Une seconde de plus, le prof te piquait, tu avais zéro...

et pour quelle raison l'imparfait irréel du type (2) est beaucoup moins discuté que l'imparfait itératif de la même construction (3):

(2) Tu vois, Denis n'a pas chanté. - Denis chantait, Antoine piquait sa crise!
(Lebaud 1993)

(3) Il faisait tout avec nous, des foots, des... nous rendre service, quoi. On lui demandait, il nous prenait [en voiture]. (Bourdieu et al., 151)

1. La réalité en linguistique

Dans les recherches linguistiques (les études syntaxiques et sémantiques des temps et des modes aussi bien que les analyses pragmatiques du discours), il arrive que les notions de réel et d'irréel soient invoquées sans définition préalable. Il va de soi toutefois que pour pouvoir déclarer qu'un énoncé soit irréal (fictif ou contrefactuel, ce dernier étant le calque de *counterfactual* en anglais), il faudrait préciser en opposition avec quelle réalité il l'est, ou, d'une manière plus générale, définir ce qu'on entend par réalité.

Les définitions de l'irréel proposées par les dictionnaires de linguistique nous laissent souvent dans l'incertitude: "L'énonciateur passe au plan de l'irréel quand il choisit soit l'Intérieur [affirmation] soit l'Extérieur [négarion - Groussier & Rivière, 21 en bas] de la lexis (ou la relation prédicative - K.M.) prédiquée en annonçant clairement que ce choix n'a aucune valeur référentielle, étant purement fictif." (Groussier & Rivière, 110). On ne voit pas la raison du choix des termes de ton superlatif *clairement*, *aucune* et *purement*: existe-t-il des cas où l'énonciateur valide une relation prédicative en indiquant vaguement que cette validation [ici, = assertion] a une valeur passablement référentielle, étant *grosso modo* fictive? D'ailleurs, si l'absence de valeur référentielle équivalait à la fictivité, un bon nombre d'énoncés, hypothétiques ou non, devraient être de l'ordre du fictif. Cela serait un abus de langage. Nous ne voudrions aucunement nous en prendre aux auteurs de l'inexactitude de leur définition métalinguistique. Bien au contraire, cette définition nous semble bien illustrer la difficulté de définir l'irréel - et le réel - en termes (méta)linguistiques.

Que la réalité ne soit pas directement accessible ou, mieux, que la réalité soit inconcevable pour elle-même, personne n'en doutera sérieusement. Mais l'ambiguïté du terme *réalité* subsiste même si l'on distingue entre la réalité dite extralinguistique et la réalité qui se construit uniquement au moyen du langage et qu'on pourrait appeler réalité intralinguistique.

On n'arrive pas à déterminer, sans avoir postulé préalablement le caractère privilégié du monde réel, la différence ontologique ou sémantique entre le monde dit réel dont la définition ne saurait être que circulaire (le moi-ici-maintenant représente la pierre angulaire de la réalité) et les fictions qui n'ont pour réalité que l'univers ou une multitude d'univers où elles se déroulent.

Si le linguiste n'a à s'occuper que de la réalité construite en acte d'énonciation et non pas préétablie, c'est que l'énonciateur, étant lui-même partie intégrante de l'énonciation, n'a de statut que dans l'acte de langage. Que par ailleurs le sujet soit ancré dans le monde environnant par le biais du corps, de la perception ou de la sensation, ne change rien à son statut linguistique d'énonciateur car ce monde constitue le champ de relations ou de pratiques qui ne sont pas au même niveau que les représentations linguistiques.

Dans *Si P, Q*, la prédication *Q* s'appuie sur la réalité de *P*, dont le lien avec la réalité dite objective n'est pas pris en compte. Ce n'est donc pas la même chose de

considérer le rapport de P à Q (rapport interne) et le rapport externe de la réalité extralinguistique à la proposition $P \rightarrow Q$ (P entraîne Q) prise en sa totalité.

Si l'on entend par *réalité* - c'est bien le cas de l'usage quotidien du langage - non seulement la totalité des événements ou états de choses qui nous arrivent mais aussi la somme des expériences, des idées, des mémoires, des appréhensions et si l'on admet que toutes ces représentations ne sont pas toujours susceptibles de se transmettre d'un individu à un autre, d'une part, et que, d'autre part, elles ne se prêtent pas d'elles-mêmes à des contrôles de dispositifs intersubjectifs ou "physico-culturels", alors le réel ne se trouve plus à l'opposé de l'imaginaire. Bien mieux, le réel et l'imaginaire se prolongent ou s'interpénètrent l'un dans l'autre. Quant à ce qu'on appelle les mondes possibles, ce sont des "mondes qui ne nous ont pas attendus pour se former, qui se formèrent avec d'autres personnes, et où nous ne sommes d'abord qu'un objet parmi les autres" (Deleuze 1964: 15), des mondes auxquels pourtant nous pouvons à tout instant nous connecter et qui par le fait même se trouvent à l'intérieur de la représentation langagière ou sémiotique. L'idée de D. Lewis nous semble affirmer cet aspect intralinguistique des mondes possibles: "Je crois qu'il existe des mondes possibles à côté de celui où nous nous trouvons. [...] Les choses auraient pu se présenter autrement et ce de manières innombrables. Mais que cela signifie-t-il? Le langage quotidien admettra la paraphrase suivante: il y a de nombreuses manières dont les choses auraient pu être autres. [...] Je crois à l'existence d'états de choses qui peuvent être désignées "les manières dont elles auraient pu arriver". Je voudrais appeler ceux-ci les mondes possibles"¹.

De fait, nous croyons que non seulement il est inutile de privilégier le monde dit réel dans les recherches sur les marqueurs grammaticaux (et non pas le lexique de chaque langue) mais, encore une fois, il est impossible de repérer la réalité en tant que telle. Déclarer que, comme G. Kleiber, "La notion de monde possible n'a de sens que par rapport à un monde réel, qui possède un statut privilégié. Le potentiel et l'irréel ou contrefactuel présupposent le réel." (Kleiber 1999: 23), revient à affirmer la subordination des mondes possibles à un monde unique, à supposer l'existence de dispositifs préétablis avant l'acte d'énonciation qui permettraient de distinguer entre réel et irréel et, finalement, à admettre que le monde existe sans langage.

2. Les "énoncés hypothétiques"

Un énoncé est dit hypothétique lorsqu'il fait dépendre la validation de son contenu

P d'un repère ou d'une relation de type fictif ou imaginaire. Mais les énoncés hypothétiques n'ont pas de forme spécifique. Ainsi dans l'exemple suivant, les énoncés au présent peuvent être considérés comme hypothétiques dans la mesure où ils portent sur un espace discursif imaginaire, dont on ne peut décider s'il est continuation ou non de la "situation d'énonciation" prise comme "réalité" par la sui-référence:

(4) [Pierre cherche sa femme. On lui suggère la possibilité qu'elle se trouve chez Meneaux.]

Leblanc (à Pierre): On l'appelle (le = Meneaux) et on lui dit que tu es au courant, que tu sais que ta femme est chez lui et que tu arrives avec l'intention de tout casser.

François: C'est pas mal, ça.

Leblanc: Ou ta femme est chez lui et il la vire parce qu'il panique, ou elle n'est pas là, et on s'en rend compte tout de suite. (F. Veber, *Le dîner de cons*, 166)

La structure "*Ou P, ou P'*" ($P' = \text{non-}P$) envisage *P* et *P'* en-deçà de la validation de type $P/P' \rightarrow P$ ou P' : "*Ou P, ou P'*" présente deux propositions comme équipossibles grâce à la juxtaposition de deux propositions opposées précédées chacune du marqueur *ou* sans quoi la suite serait inintelligible: *??Ta femme est chez lui et il la vire parce qu'il panique, (ou) elle n'est pas là, et on s'en rend compte tout de suite*. Les deux situations sont considérées comme aussi plausibles l'une que l'autre, dont la validation s'effectue sans référence à la situation d'énonciation, et les conséquents sont prédiqués directement sur ces hypothèses (cette modalité de prédication est signalée par le marqueur *et* et le présent)².

La même valeur de la proposition au présent, introduite par *et*, se retrouve en (5):

(5) Bouge et je tire.

La différence entre *Si tu bouges, je tire(rai)* et *Bouge et je tire* tient uniquement à ce que le premier laisse entendre explicitement qu'il s'agit d'une hypothèse qui se situe dans la situation d'énonciation (*Sit0*), tandis que le second nous situe d'entrée de jeu dans un cadre discursif envisagé en lui-même dont on n'a pas à considérer la

relation avec *Sit0*.³

C'est toujours selon la même idée qu'il faut analyser les énoncés comme:

(6) Un pas de plus, tu meurs.

(7) Un pas de plus, tu mourais.

On comprendra aisément que la lecture contrefactuelle de l'énoncé à l'imparfait, secondaire par rapport à l'effet d'"imminence" qu'il partage avec l'énoncé au présent, a pour condition le contexte qui indique une situation qui ne s'est pas réalisée:

(8) Heureusement que tu n'as pas avancé. Un pas de plus, tu mourais.

Il suffit d'un cadre imaginaire pour qu'une séquence soit de l'ordre de l'imaginaire, quel que soit le marqueur aspectuo-temporel. Aussi le passé composé qui n'entre pas dans la structure canonique de l'énoncé irréel (cf. *Si tu as fini tôt ton travail, pourquoi tu n'es pas rentré plus tôt?* où la proposition en *si* est censée porter la prédication de la réalité: *S'il est vrai que tu as fini...*) peut-il toujours désigner l'"irréel":

(9) [Leblanc et Pierre cherchent à contacter Meneaux chez qui ils se doutent que la femme du dernier soit partie. Ils décident que François Pignon fasse semblant d'être ami de Roussin pour l'appeler.]

Leblanc: Il faut appeler [Meneaux] de la part de qui?

[...]

Cheval: Vous pouvez l'appeler de la part de Jean-Paul Roussin, son associé, ils passent leur vie ensemble.

Leblanc: Eh bien, voilà, on appelle de la part de Roussin.

Pierre: Pourquoi il appelle pas lui-même?

[...]

Cheval: Il ne peut pas appeler, Roussin, il est dans l'avion, il partait pour Los Angeles ce soir, c'est Meneaux qui me l'a dit.

Leblanc: Mais ça tombe très bien, tout ça, on appelle de la part de Roussin qui n'a pas pu joindre Meneaux avant de prendre l'avion!

François: Eh ben voilà, c'est impeccable!

[...]

Pierre: [...] Monsieur Pignon, répétez après moi: “Allô, je vous appelle de la part de Jean-Paul Roussin, il a tenté de vous joindre avant de prendre l’avion, il avait un message urgent pour vous”... (F. Veber, 168-171)

La proposition “qui n’a pas pu joindre Meneaux” pourrait être considérée comme irréelle dans la mesure où Roussin n’avait même pas pensé à contacter Meneaux. En fait, le passé composé dénote ici à la fois le réel et l’irréel: réel, parce qu’étant dans l’avion au moment de la communication téléphonique envisagée, Roussin n’aurait réellement pas pu joindre Meneaux s’il l’avait voulu dans l’univers imaginaire; irréel, parce qu’il n’a effectivement pas eu l’intention de joindre Meneaux dans le monde réel. L’une ou l’autre interprétation dépend de la mise en rapport entre l’énoncé et la situation d’énonciation⁴.

3. Problème du point de vue: le cas du présent

Nous venons de remarquer que la distinction entre réel et irréel n’a de sens qu’à l’intérieur d’un cadre discursif précis qui est en soi indéterminé par rapport à la véridicité dans le “monde objectif”: tout repère ou tout état de chose sont réels pour la situation dans laquelle ils se trouvent investis.

Le problème du point de vue doit être abordé selon le même principe: le point de vue de l’énonciateur représente le degré zéro de fictivité à l’intérieur d’une pratique discursive, dont la fidélité à la réalité fixée préalablement à ou en dehors de chaque production de sens demeure indécidable, ou, mieux, lui échappe.

L’indétermination de point de vue que les romanciers depuis le XIX^e siècle déploient notamment dans le “discours indirect libre” tient à la confusion toujours possible du point de vue citant du narrateur et du point de vue cité du personnage qui rend floue la frontière entre différents cadres discursifs

Selon certains chercheurs (Vuillaume 1990, Mellet 2000), les marqueurs en *-ait* (imparfait, conditionnel, plus-que-parfait) signalent l’intégration du dire d’autrui. Cet effet doit être considéré dans l’optique plus générale du cadre discursif et de l’éventuelle interférence de plusieurs cadres. Autrement dit, il s’agit d’un des effets contextuels de ces marqueurs et non pas de leur propriété spécifique. Tous les marqueurs aspectuo-temporels peuvent être équivoques et l’intrication de différentes voix est inscrite dans la nature même du langage⁵.

L’indétermination de points de vue ne s’observe pas seulement dans les romans.

En (10), à première vue, il est difficile de douter que “mais qu’est-ce qu’elle est?” signale le discours direct du personnage imaginaire et que la suite (*oui, elle a peut-être une certaine couleur, etc...*) le commentaire du locuteur sur la situation imaginaire qu’il vient d’introduire dans son discours:

- (10) M. de Gandillac: [...] Mais qu’est-ce que vous appelez “pathologique”, qu’est-ce que la pathologie? Tout simplement, [c’est lorsque, pour un sujet pathologique] le mot a perdu, à un moment donné, sa signification de symbole. Ce serait très grave, par exemple, si cela se produisait pour le mécanicien d’un train; brusquement, il ne reconnaît pas le feu rouge, ou tout simplement dans le cas d’un automobiliste pour qui le feu rouge ne serait qu’une tache, il se dirait: mais qu’est-ce qu’elle est? oui, elle a peut-être une certaine couleur, etc., mais elle n’est pas signifiante, elle ne joue plus son rôle de signal à un moment donné, elle ne produit pas le déclenchement d’un réflexe conditionné, or le langage met en jeu, à chaque moment, des réflexes conditionnés... (*Débat sur le roman*, in Foucault 1994: 387; nous soulignons)

De fait le passage de la situation d’énonciation à la situation imaginaire s’opère au moment même où le locuteur s’identifie à son personnage: “*mais qu’est-ce qu’elle est?*” est à la charnière entre les deux situations. Franchi ce seuil, l’espace intégrant n’est plus imaginaire mais réel ou factuel; il est ouvert jusqu’à l’ouverture d’un autre cadre (qui peut être également imaginaire) qui vient assigner la clôture du premier. Et tant qu’il ne revient pas à la situation d’énonciation (celle du débat), l’énonciateur reste dans le cadre discursif en décrochage, sans avoir à identifier le porteur de points de vue. L’osmose de différentes voix se reconduit jusqu’à ce que, déclarant “*or le langage met en jeu, à chaque moment, des réflexes conditionnés,*” revient au débat le locuteur pour faire face aux locuteurs réels, i.e. de même instance.

En (11), on pourrait observer que les présents *Que je ne sais pas ce que c’est; qu’elle, elle ne peut pas, mais qu’elle me le dit, donc moi je peux le faire!* représentent des cas mixtes de discours direct et de discours indirect:

- (11) [l’interviewée est assistante sociale dans un groupe d’aide pour les femmes battues]

J’entre là-dedans. Evidemment, le téléphone avait été arraché, elle avait

eu le temps de téléphoner, cette femme, mais ensuite il lui avait arraché le téléphone. [...] Et le type de m'expliquer qu'il travaillait à l'usine. Que je ne sais pas ce que c'est. Parce que j'avais pris l'habitude de me déplacer avec une petite serviette pour prendre des notes. Donc, j'étais considérée comme une intellectuelle. Et que donc, puisqu'il travaillait à l'usine et qu'on le fatiguait à l'usine, cela expliquait qu'il frappe sa femme.

[...] Il y a eu une autre qui est venue [...] pour me dire qu'actuellement elle s'occupe donc de cet homme, il avait la fâcheuse habitude d'attacher son enfant sur le lit et le frapper. Elle me dit qu'elle me le disait à moi, parce qu'elle-même elle ne pouvait pas le faire, parce que si elle le faisait, la confiance de cet homme, il sentirait que la confiance est trahie. Qu'elle ne pourrait donc pas le suivre, qu'elle, elle ne peut pas, mais qu'elle me le dit, donc moi je peux le faire! (Bourdieu et al., 701-704)

Mais cette observation ne suffit pas. Dans ce type de contexte, l'affrontement du locuteur et de l'interlocuteur de la situation rapportée l'emporte sur la collaboration conversationnelle entre le locuteur et l'interlocuteur de *Sit0*: le présent indique que le locuteur s'investit plus fortement dans la situation rapportée que dans la présente situation d'interlocution⁶. La modalité d'investissement peut varier: désagrément, indignation, inattendu, sympathie, mais il s'agit toujours de la représentation telle quelle de la situation rapportée qui par le même jeu observé en (10) exclut la collaboration de l'interlocuteur⁷.

L'interprétation unitaire du présent doit prendre en compte (11) comme (10) où il ne peut être question de "vivification" de la situation passée: le présent désigne dans un cas comme dans l'autre la superposition de l'espace discursif et de la situation d'énonciation (la valeur assertive observée dans ces exemples est la même que la valeur injonctive). Il est sans doute erroné d'opposer l'imparfait, marqueur de l'"inactuel" (Burger 1961), au présent qui désignerait l'"actuel". En effet, en (10 bis), le présent (*s'oppose*) marque, non pas l'"actuel" du moi-ici-maintenant stabilisé une fois pour toutes, mais le "réel" du cadre qui vient d'être ouvert:

(10 bis) Cet effet tient... à une loi de discours générale selon laquelle, chaque fois que l'on dit quelque chose, on imagine quelqu'un qui penserait le contraire et auquel on *s'oppose*. (Ducrot 1981: 215)

4. La propriété de l'imparfait

Revenons à la question que nous nous sommes posée au début de cet article.

- (1) Tu as de la chance. Une seconde de plus, le prof te piquait, tu avais zéro...
 (2) Tu vois, Denis n'a pas chanté. - Denis chantait, Antoine piquait la crise!

Nous estimons que la diversité d'interprétations des énoncés à l'imparfait doit être expliquée par la malléabilité de sa propriété opératoire pour différents jeux de contexte et que, par conséquent, les exemples d'imparfaits irréels doivent illustrer les mêmes opérations métalinguistiques mises en oeuvre dans les emplois factuels, dont notamment les imparfaits de narration (l'imparfait des verbes téliques dans les contextes factuels et semelfactifs ou singulatifs). Quant à l'emploi du type (1), il présente une série de procès sans que le lien logique entre eux soit précisé, comme l'imparfait pittoresque:

- (12) Quand j'allais conduire [ma voiture] à l'école, eux, ils avaient une voiture, je ne sais pas combien de fois, ils ont essayé de m'écraser sur le trottoir. ça allait jusque-là! Quand je passais chez *** et que j'allais jusqu'à la boîte aux lettres, il y avait un café qui faisait le coin de chez moi, un jour, j'avais été mettre une lettre dans la boîte, ils arrivaient, ils tournaient le coin de la rue, ils m'ont rasée comme ça. Ils m'auraient écrasée comme d'un rien. (Bourdieu et al., 87)

La contrefactualité ne s'acquiert pas par le seul imparfait: ce qui amène à l'interprétation irréelle, c'est le contexte précédent ("*Tu as de la chance*") car l'imparfait lui-même ne précise rien sur la (contre)factualité des procès. Même remarque pour l'emploi du type (2): la contrefactualité de cet énoncé tient au seul fait qu'il part de l'hypothèse dont l'irréel est assuré par le contexte d'avant ("*Denis n'a pas chanté*")⁸. Une séquence comme "Il prenait part à la course, il les battait tous" (cf. Borillo 2000) considérée hors contexte est susceptible de deux interprétations, factuelle et contrefactuelle:

- (13) Quel dommage qu'il n'ait pas pris part à la course. Il prenait part à la course,

il les battait tous!

(14) Il était fort. Il prenait part à la course, il les battait tous. (cf. Chaque fois qu’il prenait part à la course, il les battait tous). D’ailleurs, dans un exemple comme:

(15) Il lutta cependant heureusement contre elles (= les vagues), atteignit le vieillard, qui périssait un instant plus tard, le saisit et le ramena sur le bord. (Mme de Staël, *Corinne* XIII, 11, apud Lerch 1922-1930: 220)

on a affaire à la fois à l’imparfait contrefactuel et à l’imparfait de rupture tandis que (16) admet la lecture double de rupture et itération⁹:

(16) On se battait souvent entre nous. Mais cinq minutes après, on se reprenait...
C’était des bagarres bidon. (Bourdieu et al., 145)

La théorie classique de l’aspect verbal qui considère l’imparfait comme un marqueur d’aspect inaccompli, ne permet pas de rendre compte de toute une série d’imparfaits qui impliquent que les procès ont (auraient) abouti à leur terme dans le monde “imaginaire”, qui, pris en lui-même, est isomorphe au monde “réel”. La part que font les études de l’imparfait de ses valeurs hypothétiques (potentielle, fictive, irréal, contrefactuelle, etc.) est illégitimement réduite face aux valeurs telles que durée, itération, rupture, pittoresque, etc., qui sont le plus souvent examinées dans les contextes réels ou factuels au sens que nous entendons ici. Dès qu’il s’agit des emplois du type itération, rupture, pittoresque, les discussions n’envisagent plus le contrefactuel. Nous avons vu que ces valeurs peuvent se réaliser dans les contextes de type irréel. En refoulant dans la catégorie arbitraire des énoncés contrefactuels tout un ensemble d’énoncés à l’imparfait, on a abandonné l’analyse de ces emplois jugés contradictoires de ce marqueur d’“aspect inaccompli”, comme si la seule “contrefactualité” suffisait à rendre compte des déviations et, ce qui est plus grave, comme si le factuel et le contrefactuel, le réel et l’imaginaire étaient dissociables une fois pour toutes.

Que l’imparfait a pour caractéristique la sous-détermination aspectuelle est indiqué par de nombreux exemples. Ajoutons un autre exemple, de type factuel:

(17) Max entre dans la salle. Un dinosaure mettait ses griffes à la gorge d’un autre

et lui arrachait un gros morceau de chair.

“*La salle*” peut être une salle de cinéma comme une pièce d’un musée archéologique. Dans le premier cas, il s’agit d’une séquence cinématographique où se succèdent deux procès; dans le second, de la description de deux dinosaures en plastique (l’imparfait est ici probablement le seul temps qui soit acceptable). Sans doute il n’est pas entièrement erroné de recourir au “point de vue” pour rendre compte du fonctionnement de l’imparfait: la bataille de dinosaures serait rapportée par le regard de Max. Mais l’explication doit être complétée par une autre qui consiste à spécifier le mode de construction de <un dinosaure mettre ses griffes à la gorge d’un autre, etc.>: la construction de l’état de choses ne suppose pas l’entrée de Max, i.e. l’intégration du porteur du point de vue dans le cadre discursif. Si seul l’imparfait fait comprendre que la scène est saisie à travers le regard de Max, c’est que, comme l’ont déjà signalé nombre de chercheurs (Berthonneau & Kleiber, Irandoust, Molendijk, etc.), son cadre discursif est identifié, à défaut d’autres possibilités, à celui que suggère l’énoncé précédent (*Max entre dans la salle*). L’imparfait ne peut à lui seul installer un cadre discursif, il ne fait que suggérer l’existence d’un cadre en dehors de l’énoncé qui le contient. Mais c’est précisément cette incapacité d’installer le cadre énonciatif - ou la non-implicature de cadre - qui lui permet d’enchaîner un énoncé à un autre sans avoir recours à des termes de localisation spatio-temporelle (“*sur l’écran*,” “*sur une maquette*”) ou, en discours libre indirect, des termes de spécification de “sujet de conscience” (“*se dit-il*”). Identifié le cadre, on n’a pas à spécifier l’aspect accompli ou inaccompli de chaque procès car c’est l’ordre des énoncés qui dénote l’ordonnance dans le temps et l’articulation logico-sémantique entre les procès¹⁰. Aussi (17) peut-il couvrir différents énoncés à la fois: “Un dinosaure, mettant ses griffes à la gorge d’un autre, (venait de/était en train de/était sur le point de/allait) lui arracher un gros morceau de chair”.

Cette sous-détermination aspectuelle de l’imparfait est illustrée par la confrontation d’un passage d’un roman et de sa version simplifiée:

(18) ... le Kanak, un ancien médecin qui avait été condamné à dix ans de travaux forcés, pour n’avoir pas voulu dire à quoi lui servaient les lanières de chair qu’il venait de découper sur un de ses clients encore vivant, retenu de force chez lui et attaché sur son canapé de cuir... (G. Leroux, 7)

(19) - Regarde le Kanak! Il est condamné à dix ans de travaux forcés parce qu’il

n'a pas voulu dire à quoi lui servaient les morceaux de peau qu'il découpait sur un de ses clients que la police a découvert chez lui, attaché sur son canapé. (*Chéri-Bibi*, En français facile, Clé International, 6-8)

Dans la version réécrite (19), c'est au lecteur de décider si le personnage lors de l'intervention policière était en train ou en passe de découper les morceaux de chair ou il les avait déjà découpés: vraisemblablement, l'explicitation a été jugée subalterne pour la compréhension du texte.

Les imparfaits de narration et les imparfaits irréels mettent en place la propriété de l'imparfait à marquer la continuité des procès successifs dans un espace en rupture avec *Sito*, désigné par les termes du type "*X temps après*," "*X kilomètres de plus*," "*Il y a X temps*" ("Il y a dix ans, S. Gainsbourg nous quittait"), etc., placés en tête d'énoncé. La structure parataxique et l'absence de termes indiquant la transition temporelle ou le rapport logique entre les procès à l'imparfait induisent la lecture pittoresque impliquant l'avancée dans le temps.

Avec l'imparfait pittoresque, y compris les imparfaits de reportage sportif, les procès sont simplement mentionnés, la concaténation entre les procès et l'avancée dans le temps étant seulement suggérées ou inférées dans le contexte global, d'une part, et, d'autre part, leur entrée dans le champ perceptif s'effectuant sans que la construction en incombe au locuteur. Cette "autovalidation" des procès - Benveniste en faisait la caractéristique du récit - réduit le locuteur au statut de témoin de l'avènement des procès. C'est cette propriété qui a fait croire à l'affinité de l'imparfait avec les contextes oniriques et a fait parler souvent de la vitesse des actions à l'imparfait; évidemment ni le rêve ni la vitesse ne représentent la propriété de l'imparfait.

Comment interpréter alors l'imparfait "banal" qui indiquerait, selon la vue classique, le procès en cours?:

(20) Paul rentre. Marie faisait la vaisselle.

(21) Quand Paul est rentré, Marie faisait la vaisselle.

Selon la théorie aspectuelle classique, l'imparfait indique que l'acte de Marie a commencé avant l'arrivée de Paul. Mais cette interprétation désigne-t-elle directement la propriété de l'imparfait ou réfère-t-elle au sens global de l'énoncé

auquel aboutissent en surdétermination plusieurs opérations et propriétés? Si l'imparfait est foncièrement indifférencié par rapport à l'aspect, la lecture *procès en cours* doit être interprétée de la même manière que les exemples examinés jusqu'ici. Comme il serait donner trop de force à l'imparfait que de voir en (17) l'expression de procès commencés avant l'entrée de Max et s'achevant sous son regard, il faudra abandonner une fois pour toutes l'idée que c'est le seul imparfait qui induit la lecture procès en cours de "Marie faisait la vaisselle." De fait, ce n'est pas tant l'aspect lexical duratif de "faire la vaisselle" que le rapport de <Paul - rentrer> à <Marie - faire la vaisselle> qui confère à ce dernier l'aspect duratif et inachevé; en effet, entre la rentrée de Paul et l'acte de Marie il n'y a ni inférence, ni présupposé, ni causalité: Marie n'a pas attendu la rentrée de Paul pour se mettre à la vaisselle. Par ailleurs, la rentrée de Paul n'empêche pas Marie de reconduire son lavage, bien que, dans le "monde réel," il se peut qu'elle l'arrête pour se faire remplacer. Evidemment l'imparfait ne dit rien dessus.

Admettons donc que l'indépendance notionnelle de *faire la vaisselle* par rapport à la rentrée induit aussi bien la lecture "Marie avait déjà commencé de faire la vaisselle" (cf. Il faisait nuit quand Paul a quitté le travail) que la lecture "Marie était en train de faire la vaisselle"; *rentrer* ne met pas fin à *faire la vaisselle* contrairement à "Paul a attrapé une contravention. Il roulait trop vite" (exemple de Molendijk 1990, Berthonneau & Kleiber 1993), où la relation physico-culturelle entre les deux procès fait déduire la mise à terme du roulement par la contravention.

Pour interpréter uniformément les imparfaits "incolores" et les imparfaits de narration, on doit nécessairement considérer que le rapport (ou l'absence de rapport) d'un procès à un autre est primordial et que le procès en cours (ainsi que le procès à itération) résulte, d'une part, de la sous-détermination aspectuelle et du mode de construction de procès, d'autre part.

5. Envoi

D'après Muller (1966), l'expansion de l'imparfait sur le territoire du passé simple en littérature depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle aurait son origine dans la réinterprétation consistant à restituer l'*action* à partir de l'expression de l'*état*, ce dernier étant rendu par le plus-que-parfait. Toutefois, si le plus-que-parfait, apparu à la fin du XII^e siècle, a tendance à suppléer le passé antérieur dès le XIV^e siècle¹¹, le recul du passé simple a probablement commencé bien antérieurement

au XVIII^e siècle. Il est dès lors fort possible qu'avant l'apparition massive des imparfaits de narration dans les contextes factuels de récit, tel qu'aiment à le croire les grammairiens et les historiens de la littérature française, il existât des imparfaits de rupture ou pittoresque dans les contextes non factuels - ou plutôt in-ou sous-déterminés à l'égard de la factualité -, aussi bien dans les écrits littéraires ou techniques que dans le langage populaire. A admettre en effet l'isomorphisme sémantique entre l'imparfait contrefactuel et l'imparfait d'itération en français actuel, on est nécessairement amené à supposer que les emplois du type "*Tu lui demandais, il te prenait en voiture*" étaient équivoques dès l'origine¹².

Déjà Lerch (1922-1930: *passim*, notamment 161, 201, 215) soutenait que l'imparfait de narration était la valeur primaire en ancien français qui serait restée intacte en français moderne. Voici un de ses exemples:

(22) Oëz, que fist li lions doncques!/
 Con fist que francs et de bon'eire!/
 Que il li comança à feire /Sanblant, que à lui se randoit;/
 Et ses piez joinz li estandoit/
 Et vers terre ancline sa chiere./
 S'estut sor les deus piez derrere;/
 Et puis si se ragenoilloit/
 Et tote sa face moilloit/
 De lermes par humilité (*Yvain* v. 3392 sq.)
 "Le terme *puis*, remarque Lerch, indique explicitement qu'il s'agit d'une avancée dans le temps."¹³

D'autre part, il remarque que le discours indirect libre à l'imparfait existait bien avant le XIX^e siècle, comme le suggèrent (23) et (24):

(23) Un jour, au dévot personnage/
 Des députés du peuple rat/
 S'en vinrent demander quelque aumône légère:/
 Ils alloient entre terre étrangère/
 Chercher quelque secours contre le peuple chat;
 Ratopolis étoit bloquée;/
 On les avait contraints de partir sans argent (...).
 Ils demandoient fort peu... (La Fontaine, *Fables*, VII, III)

(24) Il ne lour dist, ned il nel demanderent,
 quels om esteit, ne de quel terre il eret
 "Ni lui ne leur dit, ni eux ne lui demandèrent,
 qui il était, de quelle terre il était (venait)" (*Saint Alexis*)

Rappelons qu'il est courant à cette époque de dire: il ot nom, il fu roi, etc. (= il s'appelait, il était roi, etc.) (Lerch 1922-1930: 202).

Si enfin, comme le fait observer Vossler (1929: 62 sq.), l'imparfait en ancien français a commencé à gagner du terrain dans les énoncés hypothétiques vers le XIII^e où il connaissait des emplois beaucoup moins variés qu'aux époques ultérieures¹⁴, on pourrait considérer que c'est ce type d'emploi qui est à l'origine de l'imparfait de

narration. L'imparfait de narration se serait longtemps cantonné dans le domaine de l'irréel avant de remplacer le prétérit dans certains contextes factuels.

Quoiqu'il en soit, il est temps de réviser à l'aide des données historiques les théories de l'imparfait.

Notes

- * Le présent article reprend avec d'importants développements et remaniements un exposé fait le 23 novembre 2000 à l'Université de Tsukuba, pendant *les Journées d'études typologiques des langues occidentales et orientales*. Je remercie MM. S. Aoki, J. Kawaguchi, D. Lebaud, K. Oguma dont les critiques et commentaires nous ont été bien utiles.
- 1) "I believe that there are possible worlds other than the one we happen to inhabit. [...] Things might be otherwise than they are. But what does it mean? Ordinary language permits the paraphrase: there are many ways things could have been besides the way they actually are. [...] I therefore believe in the existence of entities that might be called 'ways things could have been'. I prefer to call them 'possible world'." Lewis 1973: 84.
 - 2) L'imparfait fait observer la même valeur dans:

Dangereux piège. Ou l'Assemblée cédaît, se mettait en activité et consacrait ainsi la séparation des ordres, ou bien elle se déclarait insensible aux malheurs publics. (Michelet, *Histoire de la révolution*, I, 187, cité Lerch 1922-1930: 226).
 - 3) Cornulier 1985: 149: "[Dans "Bouge, et je tire,"] l'impératif d'hypothèse (Bouge) ... commande de supposer que tu bouges; en se plaçant d'emblée dans cette hypothèse, on affirme alors, non seulement la conséquence je tire (je tirerai), mais la conséquence combinée avec son antécédent: ce qui se passera dans ce cas, c'est que tu bougeras et que je tirerai. L'hypothèse d'un si sous-jacent et effacé dans ce type d'énoncé, syntaxiquement encombrante..., est sémantiquement inutile".
 - 4) C'est sans doute la proposition subordonnée qui permet ici l'emploi du passé composé: "on appelle de la part de Roussin" (comme en (4) ci-dessous) ouvre un espace discursif en décrochage par rapport à *Sito*; ensuite la proposition dépendante "qui n'a pas pu rejoindre Meneaux," opère la prédication en rupture avec la différenciation factuel/contrefactuel.
 - 5) Un ensemble de mots signalent l'intégration du dire d'autrui:

Quatre des auteurs *présumés* du viol d'une femme policier dans le RER ont été identifié et arrêtés (*Le Monde*, 25 janvier 1997: 12), apud Rosier 1999: 181.
 - 6) La même mécanique pourrait rendre compte de la "concordance des temps" et de ses

transgressions:

...[De cet épisode] ce que les gens retiennent, ce n'est pas qu'un monsieur nommé Rémy Chauvin a déclaré lors d'un colloque sur le "paranormal" qu'il *existait* une unité de valeur de parapsychologie à Toulouse, mais bien plutôt qu'un *universitaire* a déclaré dans une *université* [...] qu'il *existe* en France une UV de parapsychologie... (H. Broch, 99; *universitaire, université* sont soulignés dans le texte).

- 7) Toujours pour la même raison, le présent devient inacceptable avec l'intervention de l'interlocuteur:
- J'entre dedans et tu sais ce que je (ai vu??)vois)?*
Je lui dis d'arrêter la bêtise. - Et qu'est-il te (a répondu??)répond)?
- 8) Le commentaire de D. Lebaud sur cet exemple explique entièrement les opérations sous-jacentes.
- 9) L'itération est possible dès lors que pour une raison ou pour une autre plusieurs repères sont disponibles; le semelfactif tient à l'unicité du repère.
- 10) Notons que l'accompli-antériorité et la causalité sont indissociablement liés dans *Le prof te piquait, tu avais zéro*.
- 11) Ménard 1994:141-142. Comparer l'emploi de type "si virent qu'il *orent perdu* trois de leur compagnons" (*La Mort le roi Artu* (XIII^e s.), 96, 4) au tour moderne "ils virent qu'ils *avaient perdu* trois de leurs compagnons."
- 12) Pour le lien entre le potentiel ou l'éventuel et l'itération en italique (notamment en latin) et en indo-européen, v. Ernout & Thomas 1951-1972: 400 sqq., Benveniste 1951. Ajoutons qu'en grec l'imparfait + ἄν fait observer une intrication entre itération, potentiel et irréel (contrefactuel) du passé, qui de surcroît peuvent se réaliser à la fois dans un seul énoncé, v. Kohzu 1960: 329-330.
- 13) "Das "puis" stellt sicher, dass ein Fortschritt der Handlung vorliegt".
- 14) Cependant dans son exemple, pris à Joinville (mort au début du XIV^e siècle), figure non l'imparfait mais le plus-que-parfait: "Se tu nos *avoies* touz *perdus*, tu n'en seroies ja plus riches". De même Marchello-Nizia 1991:111, tout en estimant que les premiers énoncés contrefactuels à l'imparfait apparaissent au XII^e siècle, ne donne que des passages de Froissart (seconde moitié du XIV^e s.). Sans doute, comme le signalent Wagner 1939:256, Henry 1960:47, ce type d'énoncé n'apparaît qu'à la première moitié du XIV^e siècle. cf. encore: *tuit estoient perdu se ce ne fust li cuens d'Anjou*, Joinville, *Vie de Saint Louis*, 296.

Bibliographie:

Benveniste, E. (1951): Prétérit et optatif en indo-européen, *BSL* 47, 11-20.

- Berthonneau, A.-M. & Kleiber, G. (1993): Pour une nouvelle approche de l'imparfait: l'imparfait, un temps anaphorique méronomique, *Langages* 112, 55-73.
- Borillo, A. (2000): Le conditionnel dans la corrélation hypothétique en français (exemplier de l'exposé fait le 18 mai 2000 à l'Université Waseda, Tokyo).
- Burger, A. (1961): Significations et valeur du suffixe verbal français *-e-*, *Cahiers Ferdinand de Saussure* 18, 5-15.
- Cornulier, B. de (1984): *Effets de sens*, Paris, Minuit.
- Deleuze, G. (1964): *Proust et les signes*, Paris, PUF. Ducrot, O. (1981): *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- Ernout, A. & Thomas, A. (1951, 2^e éd. 1972): *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck.
- Groussier, M.-L. & Rivière, N. (1996): *Les Mots de la linguistique: lexique de linguistique énonciative*, Paris, Ophrys.
- Henry, A. (1960): *Etudes de syntaxe expressive. Ancien français et français moderne*, Paris, PUF.
- Irlandoust, H. (1998): Episodes, cadres de référence et interprétation temporelle: application à l'imparfait, *Cahiers Chronos* 3, 67-90.
- Kleiber, G. (1999): *Problèmes de sémantique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Kohzu, H. (1960; 2006¹⁰): *Girishago bumpô* (Grammaire du grec), Iwanami.
- Lebaud, D. (1993): L'imparfait: l'indétermination aspectuo-temporelle et le changement de repère, *Le gré des langues* 5, 160-176.
- Lerch, E. (1922): Das Imperfectum als lebhaftere Vorstellung, *Zeitschrift für romanische Philologie*, 65, repris in *Hauptprobleme der französischen Sprache*, G. Braunschweig, Westermann, 1930, [139-234]
- Lewis, D. (1973, 2^e éd. 1986): *Counterfactuals*, Oxford, B. Blackwell.
- Marchello-Nizia, C. (1999): *Le français en diachronie: douze siècles d'évolution*, Paris, Ophrys.
- Mellet, S. (2000): A propos de deux marqueurs de "bivocalité", *Cahiers Chronos* 5, 91-106.
- Ménard, P. (1994): *Syntaxe de l'ancien français*, Bière.
- Muller, C. (1966): Pour une étude diachronique de l'imparfait narratif, *Mélanges de grammaire française offerts à Maurice Grevisse*, Gembloux, Duculot, 253-269.
- Molendijk, A. (1990): *Le passé simple et l'imparfait: une approche reichenbachienne*, Amsterdam, Rodopi.
- Rosier, L. (1999): *Le discours rapporté, Histoire, théorie, pratiques*, Paris, Duculot.
- Vossler, K. (1929): *Frankreichs Kultur und Sprache*, 2. Auflage, Heidelberg, C. Winter.

Vuillaume, M. (1990): *La grammaire temporelle du récit*, Paris, Minuit.

Wagner, R.-L. (1939): Les phrases hypothétiques commençant par *si* dans la langue française des origines à la fin du XVI^e siècle, Paris (thèse).

Exemples cités:

Bourdieu et al. (1996): *La misère du monde*, Paris, Seuil.

Broch, H. (1989): *Le paranormal*, Paris, Seuil.

Foucault, M. (1994): *Dits et écrits I*, Paris, Gallimard.

Leroux, G. (1974): *Les Cages flottantes*, Paris, Le livre de poche.

Veber, F. (1994): *Le dîner de cons*, Paris, Pocket.